

L'hon. M. BALLANTYNE: Je n'y ai pas la moindre objection.

M. JACOBS: Pourquoi le département ne s'est-il pas fait payer comptant pour ce bateau au lieu de le vendre par versements?

L'hon. B. BALLANTYNE: Je sais que mon honorable ami a fait tout ce qu'il a pu pour ses amis, et peut-être eût-il été mieux que le ministère eût accepté l'offre la plus basse qui a été faite pour paiement comptant, mais étant donnée la grande différence dans les soumissions, j'ai négocié du mieux que j'ai pu avec cette compagnie, après m'être assurée qu'elle était solvable. Je ne crois pas que j'eusse été justifiable de refuser leur offre et d'en accepter une autre plus basse de \$25,000.

M. McKENZIE: J'ai posé une question au ministre, mais il ne m'a pas répondu. Je désirerais savoir quelles instructions il a données au ministère de la Justice. Les instructions étaient-elles de poursuivre pour \$10,000 ou pour tout le montant? Le ministre a-t-il reçu quelque rapport du ministère de la Justice au sujet de cette adjudication?

L'hon. M. BALLANTYNE: J'ai tout simplement envoyé la soumission au ministère de la Justice leur donnant avis des démarches que nous avons faites sans succès, pour que la compagnie s'acquitte de ses paiements. Un profane comme moi n'oserait conseiller aucune action légale à mon collègue.

M. McKENZIE: Je dois rappeler au ministre qu'il y a une vingtaine de minutes, il nous a dit positivement, comme nul avocat n'oserait le faire, que le contrat était absolument bon, parfait et obligatoire dans tous les détails. Or, lorsqu'il lui plaît de nous dire qu'il ne connaît pas la loi, il nous dit qu'il ne sait pas si le contrat est bon ou non. Le ministre devrait pouvoir nous dire quels étaient les termes du contrat. Je ne crois pas que la soumission ait jamais été remise au ministère de la Justice. Le ministre aura tout naturellement transmis la décision finale sous forme de contrat, lequel je suppose avoir été écrit à la main. Les arrangements préliminaires qui ont eu lieu avant l'adjudication finale ne tranchent pas la difficulté; le contrat doit parler par lui-même. Le ministre devait certainement s'attendre à une discussion semblable ce soir, et il aurait dû avoir le contrat en main. Ce ne serait pas long pour lui que de se le procurer, et nous aimerions le voir. Nous désirerions savoir quels noms y figurent. On a laissé entendre ce soir

[M. Euler.]

qu'il y avait eu là du favoritisme politique. Trois ou quatre personnes ont soumissionné, et toutes, sauf une, ont dit qu'elles paieraient comptant intégralement. Cette compagnie-ci ne paye pas comptant et il semblerait que l'on a fait quelque arrangement pour la favoriser. Elle a manqué complètement à son contrat et pourtant on attend cinq ou six mois pour procéder contre eux. Cela ressemble à du favoritisme. En tout cas, le ministre ne saurait mieux agir envers son meilleur ami s'il pouvait l'aider de quelque manière. Il dirait à son meilleur ami, politique ou autre: Je m'en vais refuser les soumissions au comptant d'autres personnes, je prendrai avantage du fait que la vôtre est un peu plus élevée, et je vous accorderai les meilleures conditions possibles, puis vous livrerai la propriété. Si vous manquez à vos paiements, je vous donnerai tout le temps voulu, et prétendrai avoir soumis la question au ministère de la Justice. Mais ne craignez rien. Je ne le ferai pas. Voilà ce que le ministre ferait pour moi si j'étais son meilleur ami. Il lui reste à prouver qu'il n'y a pas eu de favoritisme dans cette négociation, mais que, bien au contraire, il n'y a eu là qu'une opération commerciale bien et dûment conclue. Il pourra le prouver en produisant le contrat et démontrant que toute cette opération a été faite ouvertement, en bonne et due forme commerciale. Et c'est ce qu'il devrait faire avant que nous n'adoptions ce crédit. Nous devrions avoir ce contrat, ce à quoi le ministre aurait dû voir.

L'hon. M. BALLANTYNE: L'honorable député verra certainement le contrat demain. Je ne me plains pas de l'habileté de son imagination. La négociation a été parfaitement conduite, tout s'est passé très régulièrement. Si j'avais accepté l'offre de \$88,000 qui était la plus basse, et que quelqu'un eût dit à mon honorable ami de me demander pourquoi je n'avais pas accepté l'offre de \$135,000 de la part de la St. John Rolling Mills, même si le délai eût plus long, je comprendrais que l'honorable député y trouve à redire. Mais toute la critique ce soir porte sur le ministère, parce que nous n'avons pas accepté la soumission la plus basse, étant donné qu'elle était payable au comptant, malgré qu'elle fût \$30,000 de moins. Il eût peut-être été mieux que nous l'eussions acceptée, bien que je ne sois pas de cet avis. Mais la négociation a été conclue régulièrement, et je n'ai pas la moindre objection à déposer toute la correspondance, toutes les soumissions sur le bureau, une copie du contrat, sinon l'o-